



MINISTÈRE
DU TOURISME,
DES TRANSPORTS AÉRIENS
INTERNATIONAUX,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Le Ministre

Affaire suivie par :
Cabinet

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie Française

Objet : Pollution olfactive et nuisances sanitaires générées par l'évacuation des eaux pluviales de FARE-HUAHINE

Réf. : Votre question écrite en date du 13 septembre 2016

Madame la Représentante,

Par courrier visé en référence, vous avez attiré mon attention sur les nuisances occasionnées par l'évacuation des eaux pluviales situées à proximité de l'hôtel Lapita Lodge et de la pension de famille « Meherio i Huahine ».

En tout premier lieu, je souhaite vous indiquer que, en ma qualité de ministre du tourisme, je m'attache à encourager le développement d'un tourisme durable et que la qualité de l'environnement est, avec la préservation du patrimoine culturel, au cœur de mes préoccupations.

Après consultation du ministre de l'équipement, j'ai l'honneur de vous apporter des informations utiles à votre entière compréhension du sujet.

Le projet de construction de l'émissaire de Fare n'a pas été réalisé sans concertation. Il a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement soumise à enquête publique du 17/10/2012 au 17/11/2012 et d'un avis favorable de la direction de l'environnement en date du 22/02/2013.

Le but de cet émissaire est d'évacuer les rejets des eaux pluviales de la route de ceinture vers le lagon. En effet lors des fortes pluies, l'eau pluviale, drainée par le bassin versant situé en amont de la route de ceinture, provoquait régulièrement des inondations au point bas de la route de ceinture ainsi que dans les habitations et magasins avoisinants.

L'eau évacuée par le bassin versant s'accumule au point le plus bas du tronçon de la route de ceinture concerné à ce point et devait être évacuée. Le point de départ de l'émissaire se situe naturellement à ce point où, lors des fortes pluies, l'eau débordait et inondait le carrefour, les habitations et magasins avoisinants, formant un plan d'eau d'une hauteur approximative de 15 cm.

L'émissaire se décharge dans un petit lac (appelé lac tampon) qui existait déjà avant les travaux et qui était relié au lac de l'hôtel Lapita par une buse de diamètre 600 mm. L'étude d'impact sur l'environnement préconisait de laisser cette connexion entre les 2 plans d'eau. Toutefois, cette jonction a été supprimée à la demande de l'hôtelier, ce qui réduit la circulation de l'eau, l'oxygénation du lac tampon et a favorisé la pollution olfactive.

Par ailleurs l'apport d'eau douce souterraine dans le lac tampon ne s'évacue plus vers le lac Lapita et stagne donc au niveau du lac tampon.

L'exutoire s'évacue du lac tampon vers le lagon mais aucune augmentation sensible des cas de maladies cutanées et d'otites après les baignades n'a été portée à la connaissance du gouvernement.

Afin d'assurer le fonctionnement correct de cet exutoire, il conviendrait de remettre les 2 lacs en connexion de façon à favoriser la circulation continue de l'eau et son oxygénation, ce qui éviterait la stagnation et, donc, la formation d'odeurs nauséabondes.

En outre, la connexion permettrait d'évacuer une partie de l'eau apportée par l'exutoire venant de la route de ceinture et par les eaux souterraines diminuant ainsi le volume et la fréquence de décharge d'eau pluviale vers l'émissaire sortant près du ponton.

Enfin, le ministre de l'équipement a demandé que des mesures de l'eau soient réalisées, à une cadence de 2 mois pendant 6 mois, puis tous les six mois pendant 2 ans de façon à les comparer aux mesures de références faites en janvier 2015, juste avant le début des travaux. Il ne manquera pas de vous tenir informée de ces analyses.

Je vous prie de croire, Madame la Représentante, en l'expression de mes hommages.

